

Mesures sanitaires en vigueur pour les célébrations dans les églises :

- Désinfection obligatoire des mains à l'entrée et la sortie avec du gel hydro alcoolique mis à disposition.
- Chacun vient porteur d'un masque : **port du masque obligatoire !**
- **Laisser libres deux sièges entre chaque personne ou entité familiale et n'occuper qu'une rangée sur deux.**

Samedi 16 janvier Saint Honorat et Saint Marcel

16 h 30 Messe à l'église de VISAN
16 h 45 Messe à l'église VALRÉAS

Dimanche 17 janvier 2^{ème} dimanche du Temps Ordinaire

09 h 30 Pas de messe à l'église de GRILLON
09 h 30 Messe à l'église de VALRÉAS à l'intention
des défunts des familles BLANC - PHILIBERT
CHAUDERON - ROINAT - CHAUVIN -
des âmes du Purgatoire
et pour la guérison de Christine
11 h 00 Messe à l'église de RICHERENCHES
en l'honneur de Saint Antoine
avec la quête des truffes
animée par le chœur d'hommes de l'Enclave
avec la participation d'un quatuor vocal mixte
à l'intention de la défunte Paulette MAZEN
et des vivants et des défunts de sa famille
11 h 00 Messe à l'église VALRÉAS
à l'intention du défunt Pierre DUBOURG

Lundi 18 janvier Sainte Marguerite de Hongrie

Début de la Semaine de prière pour l'Unité des chrétiens

16 h 30 Équipe liturgique d'Édith LEPOIVRE
17 h 00 Messe à la Chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
à l'intention des défunts de la famille
de sœur Élienne et sœur Marie-Dominique.

Mardi 19 janvier Saint Marius

15 h 30 Chapelet à l'église de RICHERENCHES
17 h 00 Messe à la Chapelle de l'hôpital de VALRÉAS

Mercredi 20 janvier Saint Sébastien et saint Fabien

08 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
10 h 30 Adoration et confessions avec le Père DALMET
à la Chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
jusqu'à 12 h 00
suivies d'un temps de louange jusqu'à 12 h 30

Jeudi 21 janvier Sainte Agnès

08 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
à l'intention de la défunte Catherine de TREVERET
(née ARTUR).
14 h 00 Adoration à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
15 h 00 Groupe de Prière à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS

Vendredi 22 janvier Saint Vincent

09 h 30 Messe à la chapelle de l'hôpital de VALRÉAS
17 h 00 Messe à la chapelle Sainte Rose de VISAN
précédée du chapelet.

Samedi 23 janvier Sainte Émérentienne

16 h 30 Messe à l'église de VISAN
16 h 45 Messe à l'église de VALRÉAS

Dimanche 24 janvier 3^{ème} dimanche du Temps Ordinaire

Dimanche de la Parole de Dieu

09 h 30 Messe à l'église de GRILLON
à l'intention de la défunte Suzy EUZÉBY
09 h 30 Messe à l'église de VALRÉAS
pour la guérison de Vincent
11 h 00 Messe à l'église de RICHERENCHES
11 h 00 Messe à l'église VALRÉAS



Jésus posa son regard sur lui et dit :

« tu t'appelleras Pierre »

Jean 1, 42

Bulletin Inter Paroissial

de l'Enclave des Papes - Grillon - Richerenches - Valréas - Visan

Courriel : paroisse-de-valreas@orange.fr ☎ Presbytère de VALRÉAS : 04. 90. 35. 02. 59.

Site internet : <https://www.enclave.paroisse84.fr> ou tapez **Paroisse de Valréas** dans votre navigateur



EVENEMENTS ET INVITATIONS

N° 1204 2021.01.16

FUNÉRAILLES : à VALRÉAS, Céline VILLE 88 ans - Jean FRANÇON 91 ans.

Nous les portons dans nos prières avec leur famille et leurs proches.

MONSEIGNEUR PONTIER NOMMÉ ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE DU DIOCÈSE D'AVIGNON : le pape François a accepté lundi 11 janvier 2021, la démission de la charge pastorale d'archevêque d'AVIGNON que lui a présentée Monseigneur Jean-Pierre CATTENOZ. Monseigneur Georges PONTIER, **archevêque émérite de MARSEILLE** est nommé Administrateur apostolique sede vacante d'AVIGNON, pour gouverner l'archidiocèse jusqu'à la prise de possession canonique du nouvel archevêque.

Monseigneur PONTIER fut Président de la Conférence des évêques de France de 2013 à 2019.

Le rôle de l'administrateur - quel que soit son mode de désignation - **est de gérer les affaires courantes**, sans rien innover.

Il doit gouverner le diocèse avec l'aide du Collège des Consulteurs. Celui-ci est une émanation du Conseil presbytéral.

Selon le droit, l'évêque doit gouverner le diocèse avec l'aide du Conseil presbytéral. Étant donné que celui-ci cesse ses fonctions avec la vacance du siège, le droit prévoit que le Collège des Consulteurs, lui, poursuit sa tâche.

D'une manière générale, l'administrateur est tenu aux mêmes obligations que l'Évêque diocésain et en possède le pouvoir. De par sa nature, il revient à l'administrateur de gouverner provisoirement le diocèse, sans rien faire qui puisse apporter quelque préjudice au diocèse et aux droits épiscopaux. Il est tenu à résider dans le diocèse et d'appliquer la messe pour le peuple. Le décret de nomination de l'administrateur peut comporter des normes particulières ou des pouvoirs spécifiques que le pape aurait choisi de lui confier.

Sa mission se poursuivra jusqu'à la prise de possession du siège par le nouvel archevêque qui sera nommé par la suite par le pape.

Au cours de la célébration eucharistique, la mention de l'évêque est omise et l'administrateur n'est pas cité.

CHAUFFAGE DES LOCAUX PAROISSIAUX : n'oubliez pas de déposer votre enveloppe dans le panier de la quête ou dans la boîte aux lettres du presbytère. **Merci beaucoup pour votre aide et votre soutien financier !**

SAINT ANTOINE LE GRAND : il est le saint patron des trufficulteurs. Il ne s'agit pas de Saint Antoine de Padoue, né au Portugal, fêté le 13 juin ! Antoine est né vers 251 dans la vallée du Nil. Appelé au désert, il y cherchera Dieu par une vie d'ascèse. De nombreux disciples le suivirent dans cette vie d'austérité qui donne accès à l'intimité du Dieu vivant. **Mais quel lien avec la truffe ?** Vers 1070 ses reliques arrivèrent dans un village du Dauphiné qui prit alors le nom de Saint-Antoine en Viennois. L'abbaye construite en ce village au Moyen Âge devint la maison mère d'un ordre hospitalier important : les Antonins. Ils eurent notamment à soigner une grave maladie transmise par la farine de seigle, appelée l'ergo qui provoque, comme la lèpre, la perte des membres qu'il faut amputer. **Pour se protéger de cette maladie, il fallait manger du cochon. Il semble que c'est la raison pour laquelle Saint Antoine est toujours représenté avec un cochon à ses pieds. C'est ainsi qu'en lien avec le cochon chercheur de truffes, les trufficulteurs en ont fait leur Saint Patron.**

MESSE DE LA SAINT ANTOINE : les mesures sanitaires imposées aux lieux de culte font que cette année, elle est ouverte seulement aux paroissiens et à la confrérie du Diamant noir et de la Gastronomie. Elle sera présidée par le Curé de RICHERENCHES, le Père Olivier DALMET, **le dimanche 17 janvier** (jour de la saint Antoine) à **11 heures** à l'église paroissiale **en l'honneur de Saint Antoine le Grand.**

Cette année, elle sera animée par le chœur d'hommes de l'Enclave dirigé par Jean-Paul FINCK avec la participation d'un quatuor vocal mixte. Il n'y aura ni vente aux enchères, ni apéritif, ni repas ! Les truffes offertes à la quête seront achetées par les courtiers en truffes de RICHERENCHES, comme cela se faisait au début. La pesée se fera à la fin de la messe devant l'église avec la Confrérie.

UNITÉ DES CHRÉTIENS : cet Octave de prière est célébré chaque année du 18 au 25 janvier, le jour de la conversion de Paul !

En total accord avec le Pasteur, Paul DORÉ, **la soirée de prière œcuménique est reportée !**

L'œcuménisme est la recherche de l'unité sur la base de la même Foi en Dieu Père, Fils et Esprit Saint.

Nous ne devons pas le confondre avec le dialogue interreligieux qui consiste à chercher à faire progresser la rencontre avec des hommes religieux dont la foi en Dieu est différente de la nôtre. Les confondre, c'est mettre nos frères chrétiens parmi les membres des religions non chrétiennes. Ou c'est considérer les non chrétiens comme des chrétiens, ce qui n'est pas respecter leur identité.

LES ÉVÊQUES DE FRANCE INVITENT À QUATRE VENDREDIS DE JEÛNE ET DE PRIÈRE : le projet de loi révisant la loi de bioéthique revient bientôt devant le Sénat, en deuxième lecture. Le Gouvernement voudrait le faire aboutir sans retard.

Ce projet de loi entraîne des risques graves pour notre société en bouleversant l'ordre de la filiation humaine, **en ouvrant de fait un droit à l'enfant au lieu de défendre les droits de l'enfant**, et en organisant sur les embryons humains des recherches qui ne respectent pas leur intégrité et qui n'ont pas pour première visée leur santé, mais plutôt une amélioration des succès de la technique de procréation médicalement assistée. N'assistons-nous pas à un aveuglement diffus sur la dignité de tout être humain qui vient gratuitement à l'existence et qui doit être accueilli fraternellement ?

Les évêques de France, réunis en assemblée plénière, ont souhaité appeler tous les catholiques ainsi que les hommes et femmes de bonne volonté à se tourner vers Dieu en priant et en jeûnant pour Lui demander la grâce de nous ouvrir les yeux à tous et d'être ensemble des artisans du respect de tous les êtres humains dès leur conception.

La Conférence des évêques de France (CEF) publie ce document préparé par son Groupe bioéthique afin d'aider chacun à **vivre** entre janvier et début février **quatre vendredis (15, 22, 29 janvier et 5 février) de jeûne et de prière.** Avec un cœur paisible mais sans relâche, les catholiques souhaitent aider notre société française à être une société de l'amour et de l'espérance dans la vérité et le respect de la dignité humaine, sans quoi la fraternité prônée dans notre devise républicaine ne serait qu'illusion.